



Association  
des Bibliothécaires  
de France

## COMMISSION NUMÉRIQUE

### LETTRE DE MISSION

**Commanditaire** : Bureau national de l'ABF, représenté par la présidente Hélène BROCHARD

**Responsable de la commission** : Julia Morineau Eboli, Cyrille Jaouan

**Référent·e·s au Bureau national** :

#### **Finalités** :

La commission numérique a pour objectifs d'assurer une veille, d'informer et de conseiller la communauté professionnelle ainsi que les instances de l'ABF sur un ensemble de sujets touchant au numérique en bibliothèque :

- en collaboration avec des partenaires associatifs ou institutionnels (ABD, ABDGV, BPI, ENSSIB, Réseau français des FabLabs, SLL, Structures locales et régionales)
- en transversalité avec d'autres commissions et notamment la commission Jeux, Politique documentaire et Accessibilités
- en fusionnant avec la commission LabenBib

#### **Sujets** :

- Inclusion numérique : quels sont les usages numériques en médiathèques ; liens avec dispositifs France Service, aidants connect et conseillers numériques : Rôles du médiateur numérique en bibliothèque, quelles complémentarités et quelles limites ?
- PNB : pratique et évolutions
- Ressources numériques en bibliothèque
- Accessibilité numérique, en lien avec des membres de la commission Accessibilités
- Outils, questions et pratiques dans le cadre de la RGPD (logiciels métiers, outils de l'association, pratiques professionnelles)
- Médiation numérique, en lien avec les autres commissions ABF notamment les commissions Labenbib et Jeux
- EMI

#### **Objectifs** :

- relai du conseil national et du BN sur les sollicitations en lien avec le sujet (demandes journalistes, fournisseurs, sollicitations des collègues)
- participation aux comités de travail et comités de pilotage initiés par les partenaires ou les Ministères
- Faire des propositions de contenus pour le congrès ou les publications
- Contribuer à la rédaction de documents facilitant l'usage du numérique en bibliothèque
- Soutenir, aider et conseiller l'association, les groupes régionaux et commissions à traiter de la question du numérique en leur apportant expertise, conseils, ressources et contacts

### **Moyens mis en œuvre :**

La commission sera composée de membres adhérents de l'association. Parmi eux, le-la responsable assurera le lien entre les travaux de celle-ci et le conseil national.

Il n'y a pas de délais déterminés pour la durée de fonctionnement de la commission.

Un appel à candidatures pour composer la commission pourra être lancé, afin qu'elle ait les moyens humains nécessaires pour satisfaire à ces objectifs.

Une enveloppe budgétaire forfaitaire, dont le montant sera déterminé chaque année, sera mise en place pour permettre à ses membres de se réunir périodiquement, les autres temps d'échange se faisant à distance. En fonction des opérations proposées par la commission et/ou initiées par le Bureau national, des crédits supplémentaires pourront être alloués à titre ponctuel. La commission devra alors budgétiser l'opération, la mener et en faire l'évaluation à son terme ou en phase intermédiaire.

L'équipe permanente de salarié·e·s de l'ABF apportera son soutien à la commission suivant des modalités qui seront décidées par le Bureau national.

Le travail de la commission sera valorisé au travers des publications diverses de l'ABF.

### **Représentation et instance décisionnaire :**

La commission sera régulièrement invitée au conseil national de l'ABF pour présenter ses travaux et participer aux débats, sans toutefois bénéficier de voix en cas de vote. Toute action de sa part devra être préalablement validée par le Bureau national. Un membre de celui-ci sera le référent direct de la commission pour toute question, s'engageant à lui apporter écoute et soutien, en n'oubliant pas que ses membres y officient bénévolement pour le bien de l'ABF.

### **Être membre d'une commission, c'est s'engager à :**

- être adhérent·e ABF ;
- se rendre disponible pour les réunions de travail ;
- participer activement et régulièrement aux échanges de la commission ;
- utiliser les outils collaboratifs mis à disposition ;
- avoir envie de d'œuvrer en faveur de l'ABF et des bibliothèques.